



DOSSIER FAMILIAL UNIQUE 2021 - 2022

Le Dossier Familial Unique (DFU) permet d'inscrire votre-vos enfant-s aux activités péri et extrascolaires et de bénéficier des tarifs correspondant à votre situation familiale.
Vous pouvez remplir votre formulaire sur <https://espace-famille.lille.fr>, le déposer ou l'envoyer par courrier à votre mairie de quartier lilloise ou à la mairie d'Hellemmes.
En cas de modifications de coordonnées en cours d'année, merci de nous en informer : passenfant@mairie-lille.fr ou passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr si vous êtes hellemmois.

REPRÉSENTANT(E) 1

Mme M. Nom : Nom de jeune fille :
Prénom : Date de naissance :
Adresse du domicile :
Lien de parenté avec l'enfant : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :
Situation familiale : marié(e) pacsé(e) vie maritale séparé(e) divorcé(e) célibataire veuf(ve)
Téléphone personnel : Tél. portable :
Tél professionnel : Email :
Profession : Employeur :
Adresse de l'employeur :

REPRÉSENTANT(E) 2

Mme M. Nom : Nom de jeune fille :
Prénom : Date de naissance :
Adresse du domicile :
Lien de parenté avec l'enfant : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :
Situation familiale : marié(e) pacsé(e) vie maritale séparé(e) divorcé(e) célibataire veuf(ve)
Téléphone personnel : Tél. portable :
Tél professionnel : Email :
Profession : Employeur :
Adresse de l'employeur :

FACTURATION

- Le représentant 1 de la famille est retenu comme payeur pour l'ensemble des inscriptions.
- Si vous souhaitez que le représentant 2 soit retenu comme payeur, cochez ici
- Vos factures seront disponibles chaque mois dans votre espace famille.
- J'accepte de ne plus recevoir de facture papier

ALLOCATIONS FAMILIALES

N° d'allocataire :

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Mme M.

Nom : Prénom :

Lien de parenté avec l'enfant : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :

Téléphone personnel : Tél. portable :

Mme M.

Nom : Prénom :

Lien de parenté avec l'enfant : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :

Téléphone personnel : Tél. portable :

Mme M.

Nom : Prénom :

Lien de parenté sur l'enfant : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :

Téléphone personnel : Tél. portable :

FICHE ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : fille garçon

Représentant(e) légal(e) de l'enfant : représentant(e) 1 représentant(e) 2

SCOLARITÉ

L'accueil de votre enfant à la restauration scolaire et aux activités péri et extrascolaires est lié à l'école fréquentée par ce dernier (hors collège et établissement scolaire privé).

Nom de l'école publique maternelle ou élémentaire prévue pour l'année 2021 - 2022 :

École publique lilloise ou hellemmoise : Ou autre :

PERSONNES AUTORISÉES À PRENDRE EN CHARGE L'ENFANT

Mme M.

Nom : Prénom :

Lien de parenté avec l'enfant : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :

Téléphone personnel : Tél. portable :

Mme M.

Nom : Prénom :

Lien de parenté avec l'enfant : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :

Téléphone personnel : Tél. portable :

Mme M.

Nom : Prénom :

Lien de parenté sur l'enfant : mère père belle-mère beau-père tuteur tutrice autre :

Téléphone personnel : Tél. portable :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Médecin traitant : Téléphone du médecin :

Adresse du médecin traitant :

J'autorise l'hospitalisation de mon enfant : oui non Lieu de préférence pour une hospitalisation :

Votre enfant présente-t-il un trouble de santé (allergie, pathologie, trouble alimentaire) : oui non

Pour le temps scolaire et la restauration, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être signé par le directeur/la directrice d'école, par le médecin scolaire et le référent de site municipal dès le début de l'année scolaire. Le PAI doit être renouvelé chaque année.

Pour les temps péri et extrascolaires, le PAI doit être signé par le médecin qui suit l'enfant. Le document à remplir doit être demandé à l'adresse inscriptionsscolaires@mairie-lille.fr ou téléchargé sur l'espace famille. Merci de le remettre au référent de site dès la rentrée scolaire.

Pour les enfants en situation de handicap, veuillez vous rapprocher de la Direction de l'Éducation pour une inscription personnalisée : cellule-enfance-handicap@mairie-lille.fr / 03 20 49 56 82.

Pour Hellemmes, veuillez contacter la Ville par email : poleperiscolairehellemmes@mairie-lille.fr

NOUVELLES OBLIGATIONS VACCINALES

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2020, les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2018 ont l'obligation d'être vaccinés contre onze maladies (sauf contre-indication médicale reconnue et justifiée par un.e professionnel.le de santé).

Merci de cocher l'état de réalisation des vaccins de votre enfant sur le tableau ci-dessous, en concordance avec les termes de son carnet de santé (joindre la copie à votre dossier, pièce obligatoire).

Si votre enfant est dans ce cas, né à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Merci de renseigner, dans les cases de couleur, les dates de réalisation des vaccins de votre enfant sur le tableau ci-dessous (voir son carnet de santé et joindre la copie à votre dossier, pièce obligatoire).

NOM/Prénoms de l'enfant :

Date de naissance :

		VACCINATIONS OBLIGATOIRES pour les nourissons nés à partir du 1 ^{er} janvier 2018						
Âge approprié >		1 mois	2 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois
VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite							
	Coqueluche							
	Haemophilus influenzae de type B (HIB)							
	Hépatite B							
	Pneumocoque							
	Méningocoque C							
	Rougeole, Oreillons, Rubéole							
	BCG							

Si votre enfant est né avant le 1^{er} janvier 2018 :

La vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est toujours obligatoire. Les enfants doivent donc être vaccinés contre ces trois maladies (sauf contre-indication médicale reconnue) pour pouvoir être admis en crèche, à l'école, en garderie, en colonie de vacances ou toute autre collectivité d'enfants.

Pour tous les enfants, nés avant ou après le 1^{er} janvier 2018, si vous disposez d'une attestation médicale de contre-indication de vaccination, cocher : oui non

Cette attestation est à joindre obligatoirement à votre dossier.

RÉSERVATION DES ACTIVITÉS

La réservation est obligatoire pour garantir la qualité de l'accueil. Cochez la ou les case(s) correspondant à vos souhaits.
Des règles de gestion s'appliquent à la facturation. Merci de consulter le guide du DFU avant de renseigner cette page.

Nom et prénom de l'enfant :

RESTAURATION SCOLAIRE

Je réserve pour toute l'année scolaire* :

lundi mardi jeudi vendredi

> Fonctionne le midi les jours de classe.

> Je réserve, je paie.

> Je ne réserve pas et je viens : je paie 50% plus cher

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL - C.A.P.E. (MATERNELLE) OU ESPACE ÉDUCATIF (ÉLÉMENTAIRE)

Mon enfant fréquentera l'accueil au cours de l'année :

C.A.P.E. / Espace éducatif matin :

lundi mardi jeudi vendredi

C.A.P.E. / Espace éducatif soir :

lundi mardi jeudi vendredi

> Fonctionne dans la plupart des écoles, les jours de classe, le matin et le soir. Voir guide du DFU. Sans annulation par texto ou email, les enfants dont le C.A.P.E. / espace éducatif soir a été réservé seront gardés à l'issue du temps scolaire.

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Je réserve pour toute l'année scolaire* :

Lieu :

Avec repas : journée complète matinée après-midi

Sans repas : journée complète matinée après-midi

> Fonctionne les mercredis

des semaines scolaires de 8h30 à 17h.

> Je réserve, je paie.

> Je ne réserve pas et je viens : je paie 50% plus cher

Il est possible que mon enfant fréquente l'accueil périscolaire avant et/ou après l'accueil de loisirs du mercredi :

C.A.P.E. / Espace éducatif matin

C.A.P.E. / Espace éducatif soir

Mon enfant en élémentaire est autorisé à rentrer seul le soir après les activités périscolaires ou extrascolaires :

oui non

ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIATIF DU MERCREDI SUR LILLE (REPAS)

Nom de la structure associative / du centre social :

.....

Je réserve le repas pour toute l'année scolaire*

> Si votre enfant fréquente un ALSH associatif, merci de vous reporter au guide du DFU.

> Je réserve, je paie

> Je ne réserve pas et je viens : je paie 50% plus cher

Retrouvez les informations sur les autres temps (ALSH vacances...) dans le guide du DFU.

* Les modifications de réservations peuvent être effectuées à tout moment, au plus tard 3 jours ouvrés avant la prestation (hors ALSH vacances). Nous vous invitons à effectuer les démarches directement depuis votre espace famille. Si votre enfant est malade, merci de transmettre un certificat médical à l'adresse passenfant@mairie-lille.fr ou passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr à compter du 1^{er} jour d'absence à l'école, dans un délai de 48h.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)représentant(e) légal(e) de l'enfant ou des enfants mentionné(s) précédemment, déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier et notamment les informations médicales. Je m'engage à informer la Ville de Lille ou d'Hellemmes de tout changement relatif aux renseignements fournis qui interviendrait au cours de l'année. J'autorise mon ou mes enfants à participer à toutes les activités et autorise les responsables des structures à prendre toutes les mesures nécessaires (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale). Les Villes de Lille et d'Hellemmes déclinent toute responsabilité en cas d'informations erronées ou incomplètes figurant dans ce dossier.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des Villes de Lille et d'Hellemmes disponible sur <https://espace-famille.lille.fr> et m'engage à le respecter.

Souhaitez-vous recevoir par email les informations de la Ville de Lille ou d'Hellemmes concernant la scolarisation de vos enfants, (ex : confirmation d'inscription aux ALSH, information en cas de grève, etc) les programmes d'activités et les actualités du Projet Éducatif Global-Lille Educ' ? oui non

Dans le cadre des activités péri et extrascolaires, votre enfant peut être photographié ou filmé en vue de publication ou diffusion. Merci de nous préciser votre choix : J'accepte la prise de vue de mon enfant Je refuse la prise de vue de mon enfant

Fait à

le.....

« Lu et approuvé »,
signature du / de la représentant(e) légal(e) :

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- Attestation d'assurance responsabilité civile au scolaire.
- Photocopie de l'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (ou livret de famille ou déclaration sur l'honneur).
- Photocopie du carnet de vaccination pour chaque enfant, ou document remis par un professionnel de santé. Attention, pour les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2018, 11 vaccins sont obligatoires.
- Photocopie intégrale du jugement attestant du mode de garde, si vous êtes concerné.e.

Si vous remplissez votre DFU en ligne, les scans et les photographies des pièces sont acceptés.

Pièces permettant la tarification (en cas de pièce manquante, le tarif maximal sera appliqué) :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie facture EDF/Engie ou facture téléphone fixe ou quittance de loyer).
- Justificatif de ressources :
 - > Pour les familles affiliées à une CAF : tout document de la CAF de moins de 3 mois faisant apparaître le quotient familial et le n° d'allocationnaire.
 - > Pour les familles non affiliées à une CAF : le dernier avis d'imposition sur le revenu complet (N -2). Pour les familles de 2 enfants et plus, merci de fournir un justificatif précisant le montant des prestations familiales reçues.

CONTACTS

Lille :

- Par email : passenfant@mairie-lille.fr
- Par téléphone : 03 20 49 51 51
- Directement dans votre mairie de quartier (coordonnées sur lille.fr)

Hellemmes :

- Par email : passenfant-hellemmes@mairie-lille.fr
- Par téléphone : 03 20 41 82 70
- Par courrier : Mairie d'Hellemmes, DEJ, 153 bis rue Roger Salengro, 59260 Hellemmes

En vertu du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD-applicable au 25-05-2018), les personnes concernées par la collecte de données à caractère personnel doivent faire l'objet d'informations relatives au traitement de ces données (article 13 du RGPD). La Direction Éducation de la Ville de Lille, en sa qualité de responsable du traitement, collecte vos données à caractère personnel pour l'inscription aux activités péri et extrascolaires municipales et pour communiquer les informations utiles aux différents temps de l'enfant. Les destinataires de ces données sont les agents des directions de l'éducation, des finances, de la proximité et des sports dûment habilités à mettre en oeuvre ce service. Vos données sont conservées pour une durée qui n'excède pas la période de scolarisation de l'élève dans une école de la commune ou, pour les services payants, une durée nécessaire au recouvrement des sommes dues.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, de limitation ou d'opposition au traitement et du droit à la portabilité.

Vous disposez également du droit de retirer à tout moment votre consentement le cas échéant et le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Vous seul pouvez exercer ces droits sur vos propres données en écrivant à la Direction Éducation, 40 place Augustin Laurent, 59000 Lille, ou sur protectiondesdonnees@mairie-lille.fr